L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
[illegible] rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS,
SAMEDI, 18 FÉVRIER 1888.

PETITES ANNONCES.

A. B. Phillips, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $500 à $50,000. 30 déc—6m

DEMANDES D'EMPLOI.

Un Professeur, nouvellement arrivé et n'ayant pas d'occupation, offre ses services en cette qualité à une famille ou à une institution, en ville ou à la campagne. Il enseigne le français, l'anglais, l'espagnol, etc. Il ne demande pour toute rémunération que le logement et la table. S'adresser par lettres aux initiales G. O., bureau de l'ABEILLE. 20 déc—

A LOUER.

A LOUER—Bon emplacement pour grocerie, avec installations, coin St-Philippe et Villeré. S'adresser au No 202 rue Nord Remparts. 12 fév—7t

A LOUER—La maison No 87 1/2, rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser No 94 rue de l'Esplanade.

A VENDRE.

A VENDRE pour cause de départ.—Un café des mieux connus, bien achalandé et situé dans la partie la plus centrale de la ville. Aussi, la propriété dans laquelle le café est établi depuis quarante ans. Grandes facilités de paiement. S'adresser sur les lieux, à Jean Peyrègne, 125 et 127 rue Remparts, coin Toulouse. 17 fév—1m

GROCERIE ET BAR—A vendre, pour cause de départ, faisant de bonnes affaires. S'adresser sur les lieux, 330 rue Bonfouca, coin Kerlerec. Si pas vendue d'ici à la fin du mois, sera vendue à l'encan. 15 fév—1 sem

A VENDRE—10,000 livres de droit, de médecine et autres, nouveaux et d'occasion, en différentes langues, à la librairie de Goldthwaite, 2 et 42 Passage de la Bourse—A bon marché. On achète des livres. 15 fév—1 sem

A VENDRE—Pour cause de départ deux magasins faisant de bonnes affaires. S'adresser à P. BOSCHER, 211 South Rampart. 11 fév—2 sem

A VENDRE—De suite, pour cause de santé, un restaurant français. Excellentes affaires. S'adresser 121 rue Bourbon. 11 fév—1 sem

GROCERIE dans bonne localité. S'adresser 85 Bienville. 2 fév—1m

A VENDRE—Beaux terrains pour bâtir, 60 sur 120 pieds, dans la ville d'Abita Springs, 2 1/2 heures de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer. Bureau 122 rue Commune. 1er déc—

AVIS AUX CRÉANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Wm. C. Ahern vs ses créanciers—No 23,209—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Wm. C. Ahern, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire, en cette ville, le LUNDI, 12ème jour de mars, 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et, en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Charles Louque, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 8 février, 1888.
Signé: W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11 fév—11,18,25—mars 3,10

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Samuel Cragin vs. ses créanciers—No 23,096, Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Samuel Cragin soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Paul L. Fourchy, notaire en cette ville, le LUNDI, 27me jour de février 1888, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui peuvent être présentées devant eux; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Percy Roberts, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1888.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
27 jan—27 fév 11 27

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Otto F. Briede vs. ses créanciers—No 23,021—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire, Otto F. Briede, soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. C. Stockton, notaire, en son bureau, No 6 rue Carondelet, en cette ville, le SAMEDI, 18 février 1888, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic, et de voter sur toutes autres affaires; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que W. C. Goulon, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
[illegible]—31 au 18 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Bernard F. Markey vs ses créanciers—No 23,057—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Bernard F. Markey soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, SAMEDI, le 25ème jour de février 1888, à 11 h. a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, pour nommer un syndic, et voter sur toutes autres affaires qui pourraient se présenter devant eux; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que E. E. Moise, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député G[illegible]
18 janv—18—3 25 fév.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mlle Mary Todd.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,803—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers [illegible] autres personnes [illegible] pas [illegible] distribués [illegible]
W. J. McGEEHAN, Greffier.
[illegible] 23 26

Succession de Mme Mary Ann Durmeyer, femme de Christian Durmeyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,502—Division B—Attendu que Christian Durmeyer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary Ann Durmeyer, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir, à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18 fév—18 23 26

Succession de Théodor Vogelsang.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,004—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Wilhelmine Bruning administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 fév—17 23 26

Succession de Jacob Wild.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,009—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Annie Wild, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 fév—11,15,19

Succession de Mme Emelin Flepige, Veuve de Jules Victor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 22,472—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Henry Beckering, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14 fév—14 18 23.

Succession de Alexander W. Hodge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 22,701.—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Samuel M. Dejano, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14 fév—14 18 23

VENTES PAR LE CONSTABLE.

E. Thompson, Jr., vs. H. J. Audrus.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 13,749—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. H. Rowan, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère, publique, aux écuries de W. B. Léonard, rue Baronne, entre Gravier et Union, le SAMEDI, 18 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un wagon à quatre roues, d'après un inventaire enregistré en mon bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
[illegible]—9 11 18.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.
Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses **Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre.**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

[signatures]

Commissaires.

Grand Tirage Trimestriel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLÉANS,
MARDI, 13 MARS 1888.

GROS LOT:
$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de $300,000, soit		$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300	30,000
100 Lots de $200	20,000

PRIX TERMINAUX.

1,000 Lots de $100, soit	$100,000
1,000 Lots de $100	100,000
3,136 Lots se montant à	$1,055,000

Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHÉRIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Guillaume Mothe vs Toby Washington

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,527—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 18 février 1888, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro six, dans l'îlet numéro vingt-quatre, borné par les rues Congress, Elmire, Girod et Urquhart; le dit lot mesure trente-et-un pieds de face à la rue Congress sur une profondeur de quatre vingt-quinze pieds, le tout conformément à un plan dressé par Voinqin, déposé comme numéro vingt-six dans le livre des plans numéro deux, à l'étude de Joseph Cuvillier, notaire, étant la même propriété que le défendeur a acquis de Albert Bell, conformément à un acte passé pardevant Henry E. Kir, notaire, en date du 10 mars 1880.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 jan—17, 24, 31—fév 7, 14, 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louis C. Jacob vs Veuve François Moules.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,090.—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 mars 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Trois certains terrains avec améliorations s'y trouvant, situés dans le cinquième district de cette ville, carré borné par les rues Newton, Decatur, Vallette et Verret, désignés par les numéros un, deux et trois, sur un plan de A. de Armas, voyer, en date du 5 mai 1871, annexé à l'acte d'acquisition desdits terrains, par la défenderesse de Pierre Dusseau, pardevant W. H. Seymour, notaire, le 24 février 1883; lesquels terrains mesurent d'après le dit plan comme suit: Les terrains numéros un et deux, chacun vingt-six pieds de façade rue Newton, sur cent pieds de profondeur. Le terrain No trois forme l'angle des rues Newton et Vallette et mesure vingt-six pieds deux pouces et cinq lignes de façade rue Newton, sur une profondeur de cent pieds sur la ligne le séparant du lot numéro deux, des garanties, cent pieds sept pouces de façade rue Vallette, et dix-sept pieds sept pouces et quatre lignes de largeur à l'arrière. Propriétés acquises par la défenderesse de Pierre Dusseau, par acte pardevant W. H. Seymour, notaire, le 24 février 1883.
2° Trois certains terrains avec améliorations s'y trouvant dans le même district et îlet que ceux précédemment mentionnés et désignés par les numéros quatre, cinq, six, du dit carré et mesurant comme suit:
Le terrain numéro quatre, trente pieds deux pouces et deux lignes de façade rue Vallette sur une profondeur de soixante-neuf pieds sept pouces et quatre lignes du côté du terrain numéro trois et soixante-sept pieds et quatre lignes sur le côté du lot numéro cinq et trente pieds sur la ligne du fond; le terrain numéro cinq mesure trente pieds deux pouces et une ligne de façade rue Vallette, trente pieds sur l'arrière ligne, sur une profondeur de soixante-sept pieds et quatre lignes du côté du terrain numéro quatre; et soixante-cinq pieds dix pouces et cinq lignes du côté du terrain numéro six. Le terrain numéro six mesure trente pieds deux pouces et une ligne de façade, rue Vallette, trente pieds sur l'arrière ligne, sur une profondeur de soixante-un pieds dix pouces et cinq lignes, du côté du terrain numéro cinq; et cinquante-neuf pieds trois pouces et six lignes du côté du terrain numéro sept. Acquis par la défenderesse de Frank Ferdinand de Fuentes, par acte pardevant W. H. Seymour, notaire, le 15 mai 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
4 fév—4, 11 18, 25—mars 3 6.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un îlet de terre de valeur borné par les rues Felicity Road, Market, Annunciation, Richard et Constance, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme le Planters' Cotton Press. Ensemble avec les machines presses et les ustensiles qui y appartiennent dans l'affaire de

Théo. F. Lewis et Robt. K. White vs. Robt. Abbatt et Robt. Abbatt, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 22,949—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 février 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—
Un certain îlet de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, machines, presses et ustensiles qui y appartiennent, connu et désigné comme le Planters Cotton Press, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, dans cette partie qui est anciennement appelée Faubourg Annunciation ou Lacourse, désigné comme îlet numéro quarante-quatre sur le plan original du dit Faubourg Annunciation ou Lacourse, dressé par B. Lafon, voyer, en date du 5 mai 1807, et déposé pour référence en l'étude de P. Pédesclaux, alors notaire en la dite ville de la Nouvelle-Orléans. Le dit îlet de terre est borné par les rues Felicity Road, Market, Annunciation, Richard et Constance, divisé en quatorze lots mesurant, plus ou moins, trois cent vingt pieds de face à la rue Annunciation, trois cent quatre-vingt-trois pieds de face à la rue Richard, deux cent quatre-vingt-huit pieds de face à la rue Constance, soixante-cinq pieds de face à la rue Felicity Road et trois cent vingt-cinq pieds de face à la rue Market.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 janv—17, 24, 31—7, 14, 18 fév

ANNONCES JUDICIAIRES.

Nicholas Connell vs veuve et héritiers de Henry C. Weymouth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 6,231—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial place dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 18 février 1888, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un îlet de terre situé dans l'ancienne ville de Carrollton, actuellement le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme îlet 79 "A" sur un plan dressé par Henry A. Bondousquié le 6 avril 1871 et déposé comme plan II au bureau de Theo Guyol, notaire public, et mesure trois cents pieds de face aux rues du Canal et l'Avenue Carrollton et la rue Dublin; trois cent vingt-cinq pieds de face aux rues Sixième et Septième.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 jan—25—1, 8, 15, 18 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Andrew Stein vs Jacob Burger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,956—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 21 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé et se trouvant dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clouet Marais, Féliciana et Urquhart, désigné par le numéro sept, conformément à un plan fait par Paul C. Boudousquié, architecte et déposé en l'étude d'Octave Morel, notaire en cette ville; le dit lot mesure trente et un pieds de face à la rue Clouet sur une profondeur de cent deux pieds dix pouces et six lignes.
Acquis par Jacob Burger de Andrew Silvernagel, par acte passé le 1er jour de mai 1873 pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, enregistré au bureau de transfert livre 100 folio 739.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
19 jan—19 26—fév 2 9 16 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Robert S. Eddy vs E. C. Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 22,944—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, anciennement paroisse Jefferson, en cet Etat, formant une partie de l'îlet borné par les rues St-David, Edmond et Green et l'avenue Henry Clay, désigné par le No 96 sur un plan dressé par Nymegger le 24 janvier 1854 et déposé comme plan No 64 dans le livre des plans de A. Chiapella, alors notaire en cette ville. Le dit morceau ou portion de terre est désigné par la lettre "D" sur un plan annexé à un acte de vente de John Kruttschnidt à Charles H. Shute, passé pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 20 octobre A. D. 1869, et mesure cent quatre-vingt-neuf pieds dix pouces et une ligne de face à la rue Edmond sur une profondeur de cent quarante-sept pieds, entre lignes parallèles et égales et de face à la rue Greene et formant l'encoignure.
Acquis par le défendeur de Charles D. Stuteyant par acte pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 25 novembre 1881.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 jan 1 24 31—fév 7 15 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Maguard vs. Antoine Bonaud.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,053—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—
Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dumaine, Royale et Ste. Anne, lequel dit lot mesure soixante et un pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de soixante pieds neuf pouces de face à la dite rue Bourbon, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations, droits, voies et privilèges qui appartiennent au dit lot de terre, sans exception.
Acquis par le défendeur de J. B. Socola, conformément à un acte passé pardevant Joseph Cuvillier, notaire, le 12 mai 1871.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
25 jan—[illegible] fév 1 8 15 22 25

VENTES A L'ENCAN.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

Terrain de valeur pour bâtir rue South Poydras, près du Marché Poydras.
Quatre terrains désirables, 6me district, coin des rues Wall et Chestnut.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY, encanteurs—Bureau: 38 et 40 rue Royale—le SAMEDI, 18 février, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles—
Un terrain de valeur dans le Premier District. Le lot No 3 ou numéro municipal 268 rue South Poydras, entre Bassin et Franklin, mesurant 28 pieds 0 pouces 5 1/2 lignes de face à la rue Poydras sur une profondeur de 92 pieds sur le côté le plus rapproché de la rue Bassin, 95 pieds sur l'autre côté et est à proximité du marché Poydras, de la gare du Miss. V. R.R., de plusieurs lignes de chemins de fer urbains, de plusieurs églises, des écoles, etc., ce qui fait que le terrain est des plus désirables pour l'érection d'un magasin ou une résidence.
4 lots de terre de choix pour bâtir dans le 6me district, Nos 7, 8, 9, 10, coin des rues Wall et Chestnut, îlet No 41, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles. Entourés par une barrière, terre haute, un certain nombre d'orangers et d'autres arbres fruitiers sur les dits terrains, trottoirs recevant l'ombre de grands chênes, &c., ce qui fait de l'endroit un des plus beaux sites pour bâtir dans ce voisinage.
Conditions—La moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur; la balance à un an avec 7 pour cent d'intérêt, lien du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles, et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente pardevant John R. Légier, notaire public, No. 58 rue Royale, aux frais de l'acquéreur, incluant les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1888.
12 fév—12, 15, 18

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHÉRIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de Mulets, Floats, Buggy, Harnais, etc.

Dans l'affaire de William C. Ahern vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 23 209—En vertu d'un ordre de cour daté le 10 février 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 23 février 1888, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Aux Southern Sales Stables, rue Dryades, coin S.-O. de l'Avenue Howard (anciennement rue Delord)—
18 wagons à coton, 7 mulets, 1 buggy, 1 lumper, 1 lot de harnais, licous, palonniers, traits, piocheurs, etc., d'après l'inventaire enliassé dans cette affaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 fév—12 17 21 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

William N. Grunewald vs Joseph Patzelt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,987.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Trois certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Tonti et Rocheblave, désignés par les numéros Treize, Quatorze et Quinze sur un plan dressé par A. de Young, voyer, le 3 janvier 1863, déposé en l'étude de Hugh Madden, ancien notaire; lesdits lots mesurent comme suit, à savoir:
Le lot numéro treize mesure trente-un pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de cent quarante-trois pieds entre lignes parallèles, étant borné sur le côté plus près de la rue Douane par le lot quatorze et sur le côté le plus près de la rue Canal par une allée de dix pieds de largeur, et dans le fond par une autre allée de onze pieds huit pouces et quatre lignes de largeur.
Le lot numéro quatorze mesure trente-un pieds quatre pouces de face sur la rue Rocheblave sur une profondeur de cent quarante pieds, et le lot numéro quinze mesure trente-un pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de cent quarante-trois pieds, étant borné du côté vers la rue Douane par une allée de dix pieds de largeur, et les lots quatorze et quinze sont aussi bornés dans le fond par la susdite allée de onze pieds huit pouces quatre lignes de largeur.
Acquis par le défendeur de Rudolphe Godefroy, conformément à un acte passé pardevant A. Doriocourt, Jr., notaire le 21 juillet 1886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 jan—25—fév 1 8 15 22 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Abraham Kory vs Mme Catherine ou Katarina Kuhman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,035—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 29 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Marais, Douane et Tremé, désigné par le numéro dix-[illegible] un pied américain, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent dix-neuf pieds, entre lignes parallèles.
Acquis par la défenderesse de Louis Imbolt, conformément à un acte passé pardevant Robert J. Ker, notaire, le 6 avril 1875, enregistré au bureau de transfert livre 103 folio 742.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 jan—28—fév 4, 11, 18, 25, 29

Succession de Jane E. Rose, veuve de Rufus Edwards.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 21,801—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Rice, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 fév—13 15 19

Succession de Daniel Haberstich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,033—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John H. Myers, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 fév—11 15 19

21me Etat de Situation Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux exigences de la charte, la compagnie publie l'exposé suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1887:

Primes sur incendie	$183,534 79	
Primes sur mers	3,229 87	
Primes sur rivières	1,189 34	
Totales primes	$187,954 00	
A ajouter: Risques non acquises de 1886	37,801 16	
Total	$225,755 16	
A ajouter Intérêt, profits et pertes	$33,077 66	
Moins appointements et dépenses générales	12,224 12	
		20,853 54
Fonds de surplus de 1886		19,367 02
Total		$265,975 72
Pertes payées—		
Sur primes d'incendie	$84,478 00	
Sur primes de mers	3,138 64	
Sur primes de rivières	1,750 17	
	$89,372 81	
Compte de réassurances	34,630 77	
Primes remboursées et commissions	45,885 87	
Taxes d'Etat et de ville, Bureau des Underwriters, corps de sauvetage, souscriptions	6,923 77	
		$176,813 22
Total		$89,162 50
Réserve pour—		
Primes non expirées	$37,146 53	
Pertes non payées	12,648 95	
Dividende 5 0/0 déclaré en juillet 1887	10,000 00	
Dividende 5 0/0 déclaré en janvier 1888	10,000 00	
Fonds de surplus de 1887	19,367 02	
	$89,162 50	$89,162 50

ACTIF.

Billets reçus pour primes	61 00
Primes en collection	36,959 59
Prêts sur nantissement	9,850 50
Prêts sur hypothèques	5,925 00
Bons des Etats-Unis et d'Etat, Bons consolidés et Bons à primes de ville	90,815 00
Banques, assurances et autres stocks	20,945 00
Bâtisse 51 rue du Camp et autre propriétés foncières	69,610 34
Meubles et installation	3,367 75
Encaisse et en banque	32,616 58
	$279,162 50

L'exposé ci-dessus est une copie correcte et exacte des livres de la compagnie.
[Signé] H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle Orléans, ce 13me jour de janvier 1888.
W. O. HART, Notaire.
A une réunion du Conseil de Direction tenue le 12 courant, il a été résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de (5) cinq pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le fonds capital pour l'année finissant le 31 décembre 1887, pour être payé sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER,	HERM. CURTIUS
J. J. WECKERLING,	J. J. LANGLES,
J. HASSINGER,	J. E. MERILH,
P. W. DIELMAN,	JOHN THORN,
J. B. MEYERS,	LOUIS GRUNEWALD
GEO. H. BRAUGHN,	A. G. RICKS,
FRANK VATTER,	W. W. HUCK,
	O. B. FISCHER.

15 jan—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme A. M. Hennen

No 22,850—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Propriété de Commerce de Valeur sur la rue Royale, entre Douane et Bienville,

Banc dans la First Presbyterian Church et Terres dans la paroisse Tangipahoa, Lne.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. C. Fabius, Encanteur—Bureau No. 19 rue Carondelet—LUNDI, 12 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, entre le Commercial alley et la rue Gravier, il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division [illegible], en date du 7 février 1888 et rendu dans la succession ci-dessus nommée, la propriété suivante, à savoir—
1. **Un certain lot de terre** situé dans le douzième district de cette ville, dans l'îlet No 40, borné par les rues Royale, Bienville, Douane et Passage de la Bourse; le dit lot est désigné par le No 2 sur un plan du dit îlet et mesure 30 pieds de face à la rue Royale, mesure française, et 118 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent; une bâtisse spacieuse en briques, à trois étages, portant le No 32 de la rue Royale, avec le bail et les billets pour loyer qui seront dus après le jour de la vente.
2. **Le Banc** No 135 dans la Première Eglise Presbytérienne, située sur le Parc Lafayette, avec tous les droits et sujet à tous les devoirs des détenteurs de bancs dans la dite église d'après sa charte.
3. **La section de terre** sur laquelle Alfred Hennen, décédé, résidait anciennement, étant la droite de Moses Moore head right, contenant cent quarante-deux et 32/100 acres, plus ou moins, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, laquelle terre est traversée par le Chapeau Pela creek, désignée comme section 18 sur la carte du township 5, sud, du range 9, à l'est de l'Ile de la Nouvelle-Orléans, à l'est du Méridian Land District, à l'ouest de la Rivière aux Perles, excepté quatre acres autour du cimetière sous une forme carrée.
4. La moitié de l'ouest du quart du sud-ouest et la moitié de l'ouest du quart du sud-ouest du quart du nord-est du quart du sud-ouest de la section 17, township 5 sud, du range 9 est dans le même district et touchant la section 18 ci-dessus décrite à l'est, contenant deux cent et 9/100 acres, plus ou moins.
5. La moitié est du quart nord-est et le quart sud-est du quart sud-est de la section 13, township 5 sud, range 8 est, contenant cent trois 62/100 acres, plus ou moins, et touchant du côté ouest à la section 18 premièrement décrite.
6. Le quart sud-ouest du quart sud-ouest du quart sud-est de la section 7 sud, du range 9 est; la sitte portion du quart sud-ouest de la section 7, contenant cent trois 10/100 acres plus ou moins, faisant, en tout, par la réunion deux morceaux de terre, cent quarante-quatre 37/100 acres plus ou moins, et touchant du côté nord à la section 18 premièrement décrite.
7. Le morceau de terre au nord de celui qui traverse le Chapeau Pela, connu comme la concession faite par les Etats-Unis à William Cooper, marqué No 37 sur la carte du township 5 sud, du range 8 est, de la base du Méridian contenant six cent seize 40/100 acres plus ou moins.
8. Le quart sud-est du quart nord-est de la section 2, township 5 sud, du range 8 est, contenant trente-cinq et 10/100 d'acres, et une portion de terre triangulaire, située entre la dite portion et la section 37 ci-dessus décrite, et touchant la section 37, contenant treize et 27/100 d'acres plus ou moins, réunissant en tout quarante-sept et 40/100 d'acres plus ou moins, ainsi que les meubles décrits dans l'inventaire pris par John W. Addison, notaire.
Termes et Conditions—Comptant, les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles de 1888 en sus du prix d'adjudication.
Actes de vente aux frais des acquéreurs.
9 fév—9 11 18 25—mars 3 10 12.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence cottage dans le Sixième District.

Succession d'Emelin Arceneaux, veuve de Joseph Arceneaux.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 22,863.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 10 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du [illegible] janvier 1888, Dossier No 22,863 pour le compte de la susdite succession, il sera vendu à l'encan—
Un terrain de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jersey, Tchoupitoulas, et l'Avenue Napoléon, et mesurant 25 pieds de face à la rue Jersey, sur une profondeur de 100 pieds et conformément à un plan fait par Stewart & Hoffman, voyers, en date du ——février, 1888.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant E. Commagère, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues en 1888.
5 fév—5,12,19,26—mars 4 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Bridget O'Brien, femme de John Harney, décédés.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 22,624.

A des conditions libérales—A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur, Bureau, No. 9 rue Carondelet — SAMEDI, 17 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial alley, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, Dossier No 22,624, en date le 16 février 1888, et dans l'affaire de la succession de Mme Bridget O'Brien, femme de John Harney, décédés, et autres parties intéressées, sera vendu à l'enchère publique—
Un lot de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Adèle, Rousseau et St Thomas, et mesurant 13 pieds de face à la rue Adèle sur une profondeur de face sur la rue Rousseau de 63 pieds, le tout plus ou moins et entre lignes parallèles, en ligne avec et joignant l'encoignure des rues Adèle et Rousseau, le tout d'après le plan original du Faubourg, a été tracé sur un plan par le voyer de ville daté 9 novembre 1880 et déposé au bureau de C. E. Stringer, voyer, daté avril 1884 et déposé à la droite de la vente.
Les améliorations consistent en un cottage en ardoises et servant de magasin et de résidence et connu comme le No 69 de la rue Rousseau.
Un lot de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Rousseau, Adèle et St André; le dit lot forme l'encoignure des rues Adèle et Tchoupitoulas, désigné comme lot No. 1, mesurant 35 pieds de face à la rue Tchoupitoulas par 1 4 pieds 9 pouces et 9 lignes de profondeur et largeur sur la ligne qui le divise du lot No 2 et 33 pieds 6 pouces de largeur à l'arrière.
Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage devant et de deux hangars dans la cour.
Un lot de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et dans le même îlet que le lot ci-dessus décrite et attenant à la même désigné comme lot No 2 et mesurant 35 pieds de face à la rue Tchoupitoulas (ou Levée) sur une profondeur de 121 pieds 3 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 1 et 119 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 3 et 33 pieds de largeur dans le fond. Les dites mesures plus ou moins et d'après un plan fait par Charles Schnauder, voyer, daté 1885.
Les améliorations comprennent une résidence et magasin à double corps de logis à deux étages en briques avec deux bâtisses en briques à un étage couvertes en ardoises dans la cour.
—AUSSI—
20 actions du fonds capital du Pelican Insurance Company de $25 chacune sur lesquelle $114 89 ont déjà été payés.
Conditions—Pour les actions comptant et pour les propriétés un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sécurité usuelles; 10 pour cent comptant sur les lieux pour garantir les ventes.
Actes de vente pardevant John Bendernagle, notaire, aux frais des acquéreurs y compris les taxes dues en 1888.
12 fév—12 14 19 26—mars 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence cottage double, sur rue Laurel, entre les rues Pleasant et Tolédano,

En termes faciles.

Succession de Thomas Clarke, etc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No. 9,090.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, bureau, 9 rue Carondelet.—SAMEDI, 17 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Alley, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, Division B, daté le 10 février 1888, Dossier No. 9,090 dans l'affaire de la succession de Thomas Clarke et autres parties intéressées, à l'encan, il sera vendu:
Un lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annunciation (ci-devant Jersey), Pleasant, Laurel et Tolédano, désigné comme le No 12 et mesurant 30 pieds de face sur la rue Laurel, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, tout plus ou moins, et d'après un plan dressé par Stewart & Hoffman, voyers, daté —— février, 1888.
Les améliorations consistent en un cottage double en bois, rue Laurel.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 0/0 d'intérêt et toutes les garanties usuelles.
Acte de vente pardevant T. Wharton Collins, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues en 1888.
Dix pour cent devront être payés sur les lieux pour lier la vente.
12 fév—12,19,26—mars 4,11,17

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes:
Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte, No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dus sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et n'ont pas conformés aux conditions de la vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements peuvent être faits et la propriété rachetée expiré bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.
JAMES D. HOUSTON,
Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC,
Percepteur de taxes d'Etat, District Inférieur, No 203 rue Canal.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

Magasins et résidences
—ET—
Propriétés à louer.

A l'encan pour clore les comptes.
A un long crédit! Faible intérêt.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau: No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 3 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, il sera vendu à l'encan—
1° La résidence en briques à trois étages No 57 rue Esplanade, sur le côté nord, entre les rues Chartres et Royale et touchant à la résidence de M. A. Lewis et louée $25 par mois.
2° La résidence en briques à deux étages No 303 rue de Chartres, sur le côté ouest, entre Hôpital et Quartier, un grand terrain et une maison bien bâtie ayant beaucoup de logements, et louée $20 par mois.
3° Un magasin et résidence en briques à deux étages, No 19 rue St. Louis, côté Nord, entre Chartres et Décatur; le terrain est de 42 x 101, espace pour un grand magasin et entrepôt avec de grands appartements en haut et dans le fond. La possession peut être obtenue en passant l'acte de vente.
4° La rangée de bâtisses en briques à trois étages, Nos 121 à 125 Passage de la Bourse, sur le côté Ouest, entre Conti et St. Louis; le terrain a un front de 82 pieds de face, le rez-de-chaussée peut être en usage pour de petits Shops, avec plusieurs grands appartements au-dessus, à être occupée plusieurs années par Mme Fisher et est louée à $15 par mois.
5° Le cottage en bois à deux étages, sur le Nouveau Chemin de Gentilly, entre Louisa et Magnolia, le lot est le No 7 et fait 25 x 150 pieds, face à la rue Euphrosine, est près du pont Magnolia et du dépôt du chemin de fer Jackson, et rapporte $8 par mois.
Conditions de la vente—Un quart ou plus comptant, le reste à crédit de 1, 2 et 3 ans, avec intérêt seulement 6 pour cent par an courant, privilège du vendeur et toutes les clauses usuelles de garanties. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1888. Un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Edgar Grima, notaire.
18 fév—18 25 26—mars 2 3

Propriété améliorée de choix
—ET—
Site pour bâtir
AVENUE NAPOLÉON.

Succession du Dr J. R. Walker.

No 23,090—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 17 mars 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 13 février 1888, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur suivante, à savoir:
Quatre lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par **l'avenue Napoléon, les rues Berlin, Colisée et Perrier**, désignés comme lots Nos 1, 2, 3 et 4 de l'îlet No 48. Les dits lots Nos 1, 2 et 3 mesurent chacun 28 pieds 7 pouces de face à l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 1 formant le coin de l'avenue Napoléon et de la rue Colisée, et le lot No 4 mesure 28 pieds 0 pouces de face à l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur.
Conditions.—Un tiers comptant et la balance en deux paiements égaux à un et deux ans de crédit de la date de la vente avec intérêt de 7 pour cent par an garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur et toutes les autres garanties usuelles, assurance et transfert de police, frais d'avocat, etc.; l'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1888, et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant George C. Préot, Esq., notaire.
15 fév—15,25—mars 3,10,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double de choix,

No. 486 rue Commune entre Miro et Tonti.

Succession de Simon Fitzpatrick.

No 22,548—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 25 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 18 janvier 1888, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir:
Le cottage double No 486 rue Commune ou Avenue Tulane, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, Miro et Tonti; le terrain mesure 33 pieds 3 pouces de face à la rue Commune, actuellement l'Avenue Tulane, sur une profondeur de 120 pieds, et est composé de tout le lot No 24 et une portion du lot No 25 ainsi qu'il est démontré sur un plan de Arthur de Armas, ingénieur civil, daté le 12 mai 1870, déposé au bureau de Amédée Ducatel, notaire, le 27 avril 1871; le cottage est solide et contient 3 chambres et une cuisine, citerne et hangar de chaque côté, et la propriété rapporte $25 par mois.
Conditions.—Comptant. Un dépôt de 10 pour cent devra être payé lors de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Preot, Esq., notaire public.
22 jan—5 fév 4, 11, 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rue Franklin, entre Terpsichore et Euterpe.

Succession de la Veuve Mary Chittenden.

No 1 535—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 25 février 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 St Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 24 janvier 1888, il sera vendu à [illegible]
La propriété No 141 rue Sud Franklin dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, White ou Bassin, Euterpe et Terpsichore, et est le lot No 13 et mesure 32 pieds [illegible] profondeur de [illegible] 11 pieds et 5 lignes entre lignes parallèles.
Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance en un crédit de un et deux ans avec intérêt à raison de 8 pour cent par an lien du vendeur et toutes les clauses usuelles de garanties et un dépôt de 10 pour cent comptant.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Bernard Bomby, notaire.
[illegible] 11 18 25

La Résidence "Roselius,"

Broadway, près de l'avenue St-Charles, avec un grand îlet.

Ayant Jardin et Verger.

Succession de Mme Mary Roselius, femme de P. G. Rouny.

No 18 776—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 mars 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 16 février 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après à savoir—
1. Le "**Roselius" Homestead** à Greenville, Sixième District de cette ville, composé de tout l'îlet de terre No 62 borné par les rues **Broadway, Chestnut, Felicia et Carrollton**, ayant 20 0 trente mesurant chaque 1 à 20 inclusivement, et mesurant ensemble 300 pieds de face sur la rue Broadway, et Chestnut et 240 pieds de face aux rues Felicia et Carrollton.
Les améliorations comprennent une grande et solide résidence en bois à deux étages avec grandes galeries et corridors spacieux, salons doubles, chambre de réception, salle à manger, bibliothèque et deux offices, chambres à coucher, 2 cabinets de toilette et dans l'aile du deuxième étage; chambre à bain quelques six chambres, cuisine et logements pour domestiques. Les immeubles terrains sont arrangés avec goût, il y a une pelouse, un jardin, un verger avec oranges et autres fruits, raisins, etc. Ceux qui désirent obtenir une jolie et complète demeure suburbaine avec environs agréables, sont invités à visiter cette belle propriété. Des cartes d'entrée pourront être obtenues des encanteurs.
2. **Cinq lots de terre** dans le Sixième District, dans l'îlet borné par les rues Broadway, Euler, Chestnut et Wall, désignés comme lots Nos 6 à 10, les lots 6, 7, 8 et 9 mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Wall sur 120 pieds de profondeur, et le lot No 10 mesure 30 pieds de face sur la rue Chestnut sur 120 pieds de profondeur.
Termes.—Un quart ou plus comptant, et la balance en un crédit de 1, 2 et 3 ans ou moins, à l'option des acquéreurs, en billets des acheteurs, portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement, garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les actes de vente renfermant les clauses de garanties usuelles ayant trait aux frais d'avocat en cas de procédures, assurance et transfert de police, etc.; les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1888 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Eusèbe Bouny, Esq., notaire public.
5 fév—5, 18, 25—3, 10 mars

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Vente de Syndic.

Le grand et confortable cottage, élevé de terre, résidence avec cinq lots de terre, au coin des rues Constance et Quatrième.

Charles Van Benthuysen, individuellement, ou comme membre de la raison sociale de Benthuysen & Truneberg, ou le Crescent Jelly Manufacturing Company vs. Ses Créanciers.

No 22,718—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur, Bureaux No 5 rue Carondelet.—SAMEDI, 10 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 3 février 1888, il sera vendu à l'encan—
Cinq lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Laurel, Washington et Quatrième désignés par les numéros 1 à 5 inclusivement, sur un plan annexé à un acte de vente de J. Seymour à Geo. W. R. Bayley, passé pardevant W. Shannon, ancien notaire, en date du 8 mars 1860, et conformément au dit plan. Les lots mesurent comme suit: Les lots 1 et 2 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.
Les lots 3 et 4 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot 4 forme l'encoignure des rues Constance et Quatrième. Le lot No 5 touche au lot ci-dessus dans le fond et mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une résidence cottage élégante et confortable, avec un rez-de-chaussée bien subdivisé, ayant cinq salons à arche, salle à manger, des chambres à coucher bien aérées, chambre à bain, chambres pour domestiques, bibliothèque et autres chambres, etc.
Conditions de la vente—Un quart ou plus comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit avec billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant intérêt à raison de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, intérêt payable annuellement.
Les améliorations seront assurées et la police transférée au vendeur, ensemble avec les honoraires d'avocat, et autres clauses usuelles de garantie; dix pour cent seront requis au moment de la vente. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1888.
Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 fév—5 11 18 25—mars 3 10

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cheval, Jumper Floats, Harnais, etc.

Dans l'affaire de Samuel Picard contre ses créanciers.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C.—No. 22,74[illegible]

VENTE DE SYNDIC.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon—MARDI, 28 février 1888, à 11 heures du matin, sur les lieux, coin Delord et Lee Circle, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 30 janvier 1888, je vendrai ce qui suit: Un cheval.
Un Jumper.
Quatre Floats et divers harnais, etc.
Le tout conformément au memorandum enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
17 fév—17 23, 28.

ANNONCE JUDICIAIRE

2 chevaux de trait, 1 voiture,

1 jeu de harnais; aussi, le droit d'occupation et le bail non échu de la bâtisse au coin des rues Girod et Carondelet.

VENTE DE SYNDIC PROVISOIRE.

Dans l'affaire de B. F. Markey vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 23057.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, No 18 rue Bourbon—LUNDI, 20 février, 1888 à 10 heures 30 du matin, en face de mon bureau, No 18 rue Bourbon, par ordre de la Cour, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour, daté 10 février, 1888, la propriété ci-après décrite à savoir—
2 chevaux de voiture;
1 voiture;
1 jeu de harnais; aussi,
Le bail non expiré et le droit d'occupation de la bâtisse au coin des rues Girod et Carondelet.
Le tout selon un tableau enregistré.
Conditions—Comptant. 17 fév à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison Cottage d'une Location Rémunératrice,

Dans le Premier District, coin des rues Galvez et Palmyre, et la Propriété contiguë rue Galvez.

A l'Encan, à des Conditions faciles.

Succession de Mme Elizabeth Plick, veuve de Louis Houtt.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 21,253.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 17 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, daté 6 février 1888, je vendrai la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Miro, Galvez, Gasquet et Palmyre, désigné par le No 18, et mesurant 27 pieds de face à la rue Galvez sur 118 pieds 1 pouce de profondeur et face à la rue Palmyre et formant l'encoignure.
2° Un autre terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même îlet, désigné par le No 19, ayant 27 pieds de façade rue Galvez sur 118 pieds 1 pouce de profondeur.
Conditions—Une moitié comptant, le reste à un et deux ans de crédit avec billets d'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et privilège et lien du vendeur sur la propriété vendue. Les billets avec intérêt à raison de 8 pour cent par an. L'acte portera toutes les clauses usuelles de garanties. 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrement, et la collection et les améliorations devant être assurées et la police transférée. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1888; un dépôt de 10 pour cent comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
Actes de vente pardevant Alphonse Phillips, notaire aux frais de l'acquéreur.
11 fév—11 18 25 mars 3 10 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence désirable à 2 étages dans le Sixième District, aussi 4 terrains touchant à la propriété ci-dessous.

Succession de Patrick Donnelly.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 22,650.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI 25 février 1888 à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 30 décembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 272, borné par les rues Foucher, Aline, Chestnut et Camp, désigné par les lots No 10 et mesurant 31 pieds de face à la rue Foucher sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois [illegible] deux étages [illegible].
2° Un autre lot de terre dans le même îlet désigné par le No 11 et mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Chestnut, sur une profondeur de 125 pieds et de face à la rue Foucher et sur les deux forme l'encoignure de cette autre ligne parallèle.
3° Un autre lot de terre dans le même îlet désigné par le No 12, touchant au No 11, et mesurant 31 pieds 3 pouces sur la rue Chestnut sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.
Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations [illegible] 4 et 5 [illegible] Chestnut sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une maison en bois, solidement bâtie à deux étages et double corps de logis [illegible] chaque côté [illegible], etc. [illegible] sur la façade [illegible] et plantes [illegible].
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant Alphonse Phillips, notaire aux frais de l'acquéreur.
L'acquéreur assumera le paiement des taxes de [illegible] 1888.
Un dépôt de 10 pour cent devra être fait [illegible].
25 jan—25 28—fév 4 11 18 25

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage double pour résidence, Nos 481 et 483 rue Sud Remparts entre Euterpe et Terpsichore.

Le cottage à double corps de logis, Nos 374 et 376 rue Sud Franklin entre Erato et Thalie.

Mme Barbara Glaser, veuve Adolph Nikoll vs ses créanciers—No 20,367.

Par ordre de la Cour. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 18 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier district de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 9 janvier 1888, Dossier No 20,367, dans l'affaire de Mme Barbara Glaser, veuve Adolph Nikoll vs ses créanciers, il sera vendu à l'encan—

PREMIER DISTRICT.

Cottage double rue des Remparts.

1° **Un lot de terre** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet numéro deux cent quarante-deux, borné par les rues des Remparts, Dryades, Euterpe et Terpsichore, désigné par la partie du numéro quinze, sur un plan de J. H. Pilié voyer, en date du 20 juillet 1840, déposé dans le bureau de A. Mazureau, notaire, et mesurant en mesure américaine trente-deux pieds de face à la rue des Remparts sur quatre-vingt quinze pieds de profondeur et borné au fond par le reste du lot numéro quinze.
Les améliorations comprennent **un cottage double en bois recouvert en ardoises**, ayant quelques 6 ou 8 chambres, citernes, hangars, etc.

Cottage double rue Franklin.

2° **Un lot de terre** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro trois cent vingt trois, borné par les rues Franklin, Liberté, Erato et Thalie, désigné par le numéro sept, sur un plan de J. H. Pilié voyer, annexé à un acte pardevant T. L. McCay, notaire, le 20 mars 1841, et mesurant (mesure américaine) trente deux pieds de face à la rue Franklin, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent **un cottage à double corps de logis recouvert en ardoises** avec 6 chambres, corridor, gaz, citernes, etc. de chaque côté.
Conditions—Comptant en passant les titres, 10 0/0 payé comptant sur les lieux; les acquéreurs assumant en outre de leurs enchères les taxes dues et exigibles en 1888.
Actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
14 jan—14 22 29—fév 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Site de Valeur pour Bâtir,

Rue Magazine, près du Marché de la rue Neuvième.

Succession de Otto Frederick Thoisman.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet.—JEUDI, 23 février, 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A" daté le 9 janvier 1888, Dossier No 22,273, pour le compte de la succession de Otto Frederick Thoisman, décédé, à l'encan il sera vendu—
Un lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Camp, Septième et Huitième, désigné comme lot "B" et mesure 21 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 109 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles, mesure américaine.
Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à 1 et 2 ans, en paiements égaux, avec 8 0/0 intérêt, du jour de la vente, et toutes clauses de garantie usuelles; l'acquéreur assumera les taxes pour l'année courante de 1888, au-dessus du prix d'adjudication.
Acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 jan—22 31—fév 8 15 23

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 23,281—Division E—Hypolyte Dambens, vs ses créanciers—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Hypolyte Dambens, soit convoquée et tenue pardevant Charles J. Théard, notaire en cette ville, le lundi, 26me jour de mars, 1888, à 11 heures A. M. pour délibérer sur son application pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues. Et que Martin Voorhies, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 13 février 1888.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, député greffier.
14 fév—3f au 30 [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT

Vente sans aucune réserve de la vacherie de Jean Vidou qui se retire des affaires.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: encoignure Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 23 février 1888, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'ancienne vacherie de Jean Perrin, sur le Chemin de la Métairie, à l'encoignure de la ville d'Orléans.—
31 belles vaches laitières dont une douzaine avec leurs veaux, 4 bons chevaux, 1 taureau, 1 charrette à lait, 1 charrette à provisions (neuve), une cinquantaine de volailles et les ustensiles de la vacherie, etc. La clientèle de 25 à 28 gallons sera donnée au plus fort acheteur.
Conditions—Au-dessous de $50 comptant, et au-dessus 6 mois de crédit en billets [illegible] cédés sur place à la satisfaction du vendeur.
16 fév—

Succession de John Lynch.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 23,054.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 17 mars 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 février 1888, la propriété suivante, savoir—
Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Girod, aujourd'hui Villeré, St. Jean-Baptiste, aujourd'hui Robertson, Port et St. Ferdinand, mesurant à une distance de 77 pieds 0 pouces de l'encoignure de la rue du Port, 29 pieds de face à la rue Girod sur une profondeur entre lignes parallèles, de 55 pieds 10 pouces; ensemble, une maison en bois ayant trois chambres, un hangar dans la cour, citerne, etc., le tout couvert en ardoises et d'après plan.
Conditions—Comptant—Acte de vente pardevant J. H. Forcelle, notaire.
16 fév—16 25—3 10 17 mars.

Résidence à étage rue Tremé, No 168, près du Marché Tremé.

PAR J. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 18 février 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles:
Un lot de terre situé dans le second district, îlet borné par les rues Tremé, St. Claude, Dumaine et Ste. Anne, mesurant 26 pieds deux pouces de face à la rue Tremé sur une profondeur de 103 pieds 2 pouces 4 lignes.
Ensemble, une résidence à étage ayant galeries sur la façade, haut et bas, salon et salle à manger et bas, un parloir, plusieurs chambres à coucher, attenant à la cuisine, autres chambres à étage contenant cuisine et plusieurs chambres, cour carrelée, etc., etc.
Voir le plan qui est exposé à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant; balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque de 8 pour cent d'intérêt par an avec toutes les clauses pénales d'usage.
Acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1888. Un dépôt de 10 pour cent, comptant, sera exigé de l'acquéreur sur le prix de l'adjudication.
11 fév—

Résidence en briques, rue du Canal No 198, entre les rues Dryades et Remparts.

Deux terrains formant l'encoignure des rues Johnson et Canal.

Un grand terrain de prix sur la rue Baronne, entre les rues Julie et Girod.

Succession de Armand Mercier—No 18,201—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 3 mars 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 janvier 1888, les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir:
1° Un lot de terre situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Canal, Commune, Dryades et Remparts; lequel lot de terre mesure 28 pieds 10 pouces de face à la rue du Canal sur 127 pieds 10 pouces de profondeur. Ensemble, une résidence en briques à étage avec entresols et ayant corridors d'entrée, galerie devant, derrière et sur le côté et ayant trois chambres, cour carrelée, hydrant, porte cochère, etc., etc.
2° Deux lots de terre situés dans le même district dans l'îlet compris entre les rues Canal, Gasquet, Johnson et Galvez, désignés par les Nos 6 et 7.
Le lot No 6, mesure 26 pieds 3 pouces de face à la rue du Canal, sur 109 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre ligne parallèles et faisant face à la rue Johnson.
Le lot No 7 mesure 26 pieds 4 lignes de face à la rue du Canal, sur 103 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
3° Un terrain vacant de prix situé dans le même district renfermé par les rues Baronne, Dryades, Girod et Julie, mesurant 31 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Baronne, sur 96 pieds 3 pouces 3 lignes de profondeur. Lequel lot de terre étant à une distance de 29 pieds 6 pouces 4 lignes de l'encoignure Girod.
Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.
Condition—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance à 1, 2 et 3 ans ou moins à l'option des acheteurs, les billets seront garantis par hypothèque, et portant sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses pénales d'usage.
Acte de vente pardevant Alphonse Phillips notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues en 1888.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de l'adjudication sera exigé des acquéreurs.
31 jan—31—fév 4 11 18 25—mars 3.

Propriété No 31 rue Dauphine, près de la rue du Canal, entre les rues Douane et Bienville.

Maison rue St Pierre No 116.

Succession de Mme veuve Louis Heric.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,79[illegible].

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 3 mars 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St. Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 janvier 1888, les propriétés suivantes, savoir:
1° Un certain lot de terre, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Bourbon, Bienville et Douane, mesurant 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur. Ensemble une maison de plusieurs chambres, hangar, hydrant, etc.
2° Un autre lot de terre situé dans le même district, dans l'îlet renfermé par les rues St Pierre, Miro Tonti et la Promenade Carondelet, et mesurant 42 pieds 7 pouces et 11 lignes de face à la rue St Pierre sur 100 pieds de profondeur vers la rue Miro 105 pieds 1 pouce 9 lignes sur la ligne Tonti, et le fond 78 pieds 5 pouces 4 lignes sur la ligne du fond.
Ensemble une maison basse, couverte en ardoises, ayant galerie devant et sur le côté, six chambres, chambre à bain, lieux d'aisance, etc., etc.
Dans la cour deux citernes, hangar, poulailler, jardin avec arbres fruitiers et fleurs, cour carrelée, etc.
Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse quelques jours avant la vente.
Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.
Actes de vente pardevant H. Fenelle, notaire aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville payables en 1888.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de la vente sera exigé des acquéreurs.
31 jan—4 11 18 25 fév—3 mars

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Grant.

Propriété de valeur d'un bon rapport.

Quatre résidences à double corps de logis à deux étages.

Coin des rues Clio et Remparts.

En parfait ordre, donnant un bon revenu.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 17 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", daté le 31 janvier 1888, Dossier No. 20,826, pour compte de la succession de John Grant, décédé, il sera vendu à l'encan:

Coin des rues Clio et Remparts.

Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clio Calliope, South Rampart et Dryades, désignés par les Nos 27 et 28 qui sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun environ 32 pieds de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, plus ou moins.
Le lot No 28 formant le coin des rues Remparts et Clio, le tout d'après un plan à l'endroit de la vente.
Les améliorations comprennent **quatre résidences en bois à double corps de logis à deux étages et recouvertes en ardoises**, connues comme les Nos 357 à 363 rue des Remparts et ayant dans chaque corps de logis 8 chambres avec devant de cheminées en marbre dans les principales chambres, gaz et installations parfaites, citernes, hangars, lieux d'aisances, etc., une allée privée au fond pour ces maisons seulement.
Barrière en fer devant, ces maisons sont solidement bâties, ayant une façade élégante, sont en bon état et rapportent chacune $35.00 par mois ou $1680 par an, et peuvent être inspectées avec une carte de l'encanteur.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente, et toutes les clauses de garantie usuelles.
L'acquéreur assumera en plus de son adjudication les taxes de 1888, et fera un dépôt d'argent de 10 0/0 sur les lieux.
Acte de vente pardevant A. Hero, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
12 fév—12,19,26—mars 4,11,17

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—George H. Balsley vs ses créanciers—No. 20,260—Division "B"—Ordre de Cour—Sur la lecture et l'enregistrement de la pétition annexée de la Louisiana National Bank, un créancier dans cette affaire, il est ordonné qu'une réunion des créanciers dans cette affaire soit convoquée pardevant N. B. Trist, notaire en la ville de la Nouvelle-Orléans, le lundi 12me jour de mars 1888, à 11 heures A. M., dans le but d'élire un syndic définitif pour remplir la vacance causée par la mort de Joseph H. Oglesby, et de voter sur toutes autres affaires qui leur seront soumises à la date réunion.
Nouvelle-Orléans, 3 février 1888.
Signé: W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, Député-Greffier.
5 fév—5f au 11 mars

Succession de William Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,307—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Caroline Miller, tutrice naturelle administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 fév—16 21 25

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

SANS LIMITE

CINQ MAISONS DOUBLES.

Vis-à-vis l'Eglise Ste-Anne.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau: 46 rue Royale,—SAMEDI, 25 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique:
Cinq lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'îlet borné par les rues **St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur**, désignés par les numéros municipaux 280, 282, 284 et 290 rue **St-Philippe et 172 rue Roman.** Pour mesures correctes et détails voir les plans d'Edgar Pilié, à la Bourse des Encanteurs, d'après lesquels plans les propriétés seront vendues.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un et deux ans de crédit pour billets de l'acquéreur portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, assurance et transfert de police et de toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur payant en sus du montant de son adjudication les taxes de 1888, est tenu de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de son adjudication au moment de la vente.
Actes de vente pardevant Alphonse Phillips, notaire, aux frais de l'acquéreur.
18 fév—

Propriétés de valeur améliorées dans les Premier et Troisième Districts.

Succession de Mme Jules Corrigan, femme de Thomas McDonough.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, No 22,302.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI, 24 mars 1888, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la **Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St-Charles**, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et de conformément à un jugement rendu et signé le 15 février 1888, par l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division "A", la propriété décrite ci-après pour le compte de la dite succession.
1° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 508, anciennement îlet No 34, borné par les rues **St-Antoine, Bourbon, Urquhart et Villeré**; le dit lot désigné par le No 11, sur un plan dressé par J. Pilié, le 21 avril 1836, et déposé au bureau de L. T. Caire, notaire, comme plan No 1 dans le livre de plans No 1 le dit lot mesurant, mesure américaine, 32 pieds de face à la rue **St-Antoine**, sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur.
Les améliorations connues par le No municipal 107 rue St Antoine, comprennent une maison en bois à double corps de logis à un étage, [illegible] rue [illegible] avec [illegible] à chaque et des cabinets, cuisine, lieux d'aisances, etc.
2° Un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 158, borné par les rues **Union, Kerlerec, Bourbon et Dauphine**, lequel dit lot, par la propriété de McMahon et de l'autre côté par la propriété de A. J. [illegible], mesurant plus ou moins, environ 24 pieds de face à la rue Kerlerec sur 131 pieds de profondeur, lignes courant d'une façon parallèle jusqu'à une certaine profondeur des côtés [illegible] ... à une certaine distance de façon à former un point ou angle. Les améliorations [illegible] numéro municipal 36 rue Kerlerec [illegible] qui comprennent [illegible] chambres, un cabinet, lieux d'aisance et hydrant.
3° Un morceau ou portion de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet désigné par le numéro municipal [illegible], borné par les rues **Gravier, Commune, Johnson et Galvez**, [illegible] le No 7 [illegible] comme le No 14 d'après un plan [illegible] par L. Boing [illegible] ... ville, [illegible] Gravier [illegible] 120 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une [illegible] chambres [illegible] bâtie et [illegible] No municipal 461 rue Gravier.
Conditions—Un [illegible] comptant, à l'option des acquéreurs et la balance [illegible] ... de 1888, et [illegible] comptant de la propriété [illegible].
Actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire [illegible].
1 fév—18 25—3 10 17 mars

Dans l'affaire des mineurs Ducongé.

No. 23,041.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 10 mars 1888, à midi, il sera vendu à la **Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place**, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 janvier 1888, pour le compte des susdits mineurs, la propriété ci-après décrite:
Une portion de terre, faisant partie du lot de la propriété désignée par le numéro municipal 131 rue Dauphine, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bourbon, Dumaine et Bienville [illegible] ... de la dite rue 32 pieds 9 pouces de largeur [illegible] profondeur de 64 pieds [illegible] entre lignes parallèles, [illegible] comme le dit lot du plan original [illegible] à l'étude de [illegible] ... Actes [illegible] passé pardevant C. G. Andry, notaire en date du 26 janvier 1888.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Chas. G. Andry aux frais de l'acquéreur.
4 fév—4 11 18 25—3 10 mars

Propriété améliorée dans le Premier District.

Coin les rues Gravier et Galvez.

Succession de Lawrence Kenney.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 20 377.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 25 février 1888, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique à la **Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place**, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 20 janvier 1888, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite:
Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues **Gravier, Galvez, Perdido et Johnson**, désigné par le No 7, sur un plan de L. H. Pilié, ingénieur, en date du 1er août 1867, déposé au bureau de [illegible] à la Bourse publique pour le compte de la dite [illegible] de l'encoignure des rues **Gravier et Galvez**, et mesurant après le dit plan 30 pieds de face à la rue Galvez, sur une profondeur et une façade rue **Gravier** de 100 pieds entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par Alexander Hau d'après un acte passé pardevant W. J. Castell notaire public, le 11 avril 1871.
Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance à un ou deux ans à l'option de l'acquéreur, garantie par hypothèque spéciale et lien du vendeur, ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles ayant trait à l'assurance aux frais d'avocat, frais et dépenses, etc. La partie à crédit du prix d'adjudication portera intérêt à 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année courante 1888.
Acte de vente pardevant Edward Blanchard, notaire aux frais de l'acquéreur.
21 jan—21 28—fév 4 11 18 25

PAR VINCENT & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur rue Félicité.

Théo. Lilienthal vs ses créanciers.

No. 20,834 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR VINCENT & CO. ALEX. LEVY, encanteur—SAMEDI, 10 mars 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 31 octobre 1887 et d'un ordre amendé daté du 30 janvier 1888, de la même Cour dans l'affaire de la susdite insolvabilité, la propriété, ci-après décrite, savoir—
Un certain terrain et les améliorations qui s'y trouvent ainsi que tout ce qui y appartient, situé dans le plus beau district de cette ville, et désigné par le numéro quinze dans le carré borné par les rues Félicité, Camp, Chestnut et Ste-Marie sur un plan dressé par Hugh Grant, voyer le 13 mars 1849, et déposé au bureau de J. P. Gilly, alors notaire en cette ville. Le dit terrain mesure 27 pieds 2 pouces et 1 ligne de façade rue Félicité sur une profondeur de 137 pieds 11 pouces sur la ligne du terrain No 14 et 132 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne du lot No 16 et 27 pieds 2 pouces et 1 ligne de largeur dans le fond sur une allée de 10 pieds de largeur, en commun avec les autres lots du dit îlet et face à la rue Félicité.
Conditions comme suit, à savoir:
Un quart ou plus comptant et le reste en un crédit d'un, deux et trois ans ou moins au gré des acquéreurs et les paiements à être faits par des billets d'acquéreurs portant intérêt à raison de sept pour cent par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, garantis par privilège et lien du vendeur et hypothèque sur la propriété vendue. L'acte ou les actes de vente contiendront les clauses usuelles de garantie concernant les honoraires d'avocat en cas de procès, le transfert de police d'assurance, etc.
Actes de vente pardevant G. W. Christy, notaire, aux frais de l'acquéreur.
L'acquéreur doit assumer et payer les taxes de 1888.
Un dépôt de dix pour cent comptant sera requis après l'adjudication pour lier la vente.
8 fév—8 15 22 29—mars 10

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Mme Catherine Potthoff vs. ses créanciers—No 22,975—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Mme Catherine Potthoff soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, commençant le 13 février 1888, à 11 heures a. m., pour voter sur son application pour un répit de un, deux et trois ans, pour payer ses dettes en versements égaux et sans intérêt; que H. H. Bryan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de la dite Mme Potthoff et dans l'intervalle et jusqu'à de nouveaux ordres de cette cour, que toutes procédures contre la personne et les biens de la dite Mme Potthoff soient suspendues.
Nlle-Orléans, 7 janvier 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR,
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier,
10 janv—3f au 15 fév